



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Nationale chargée de la Démobilisation,
de la Réinsertion et de la Réintégration des ex-combattants
Secrétariat Exécutif

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Bujumbura, 24 mars 2005. Les opérations de démobilisation des ex-combattants ont repris le 17 mars 2005, après un arrêt occasionné par le besoin de vérifier les listes des candidats à la démobilisation se trouvant dans le site de cantonnement de Buramata. Ainsi, le 17 mars 2005, 247 ex-combattants du CNDD-NYANGOMA provenant de la Zone de Rassemblement de Kabumburi, Commune Buyengero, Province Bururi ont été acheminés dans le Centre de Démobilisation de Gitega. Le 21 mars 2005, 93 ex-combattants du KAZE-FDD basés à Buheka, Commune Nyanza-lac, Province Makamba sont arrivés au CD Gitega.

Parallèlement, l'ONUB, la Commission Mixte de Cessez-le-feu, l'Etat-Major Intégré et les représentants du CNDD-FDD sont entrain de vérifier les quelques 4.000 candidats à la démobilisation regroupés dans le site de cantonnement de Buramata. Il est à noter que suite aux pressions des candidats à la démobilisation cantonnés dans ce site, le SE-CNDRR avait accepté, pour des raisons humanitaires de loger 480 candidats à la démobilisation dans le Centre de Démobilisation de Randa, essentiellement des vieillards et des handicapés de guerre ; et 163 femmes dans le Centre de Démobilisation de Muramvya.

Après vérification de ces candidats à la démobilisation logés dans ces deux CD, les résultats sont les suivants :

- A Muramvya, sur 163 femmes, 109 ont été reconnues comme combattantes, 54 ont été refusées. Parmi elles, 6 ont été expulsées directement, 48 ont été gardées en attendant que le CNDD-FDD introduise un recours auprès de la CMC.
- A Randa, sur 480 hommes, 315 candidats à la démobilisation ont été acceptés, tandis que 165 ont été refusés. Sur ces 165, 125 ont été expulsés par l'ONUB et la CMC et 40 sont partis d'eux-mêmes.



*Vérification du statut de combattant.
Une femme démontre ses compétences
dans le maniement des armes*

A Buramata, la vérification se poursuit. Et, doré et déjà 400 ex-combattants sur plus de 1.000 déjà reconnus ont été transférés le 18 mars 2005 au CD Randa. Il est programmé de retirer de Buramata tous les enfants soldats qui s'y retrouvent avant le 26 mars 2005.

Il est à rappeler que le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration ne s'occupe que des combattants recrutés avant les diverses étapes de la signature des Accords de Cessez-le-feu. Pour être pris en charge par le SE/CNDRR, les candidats à la démobilisation doivent figurer sur des listes certifiées par la Commission Mixte de Cessez-le-feu (CMC) et l'Opération des Nations Unies pour le Burundi (ONUB), et être désarmés.

Bujumbura, 24 mars 2005

Pour tout contact:
**Département Information
et Sensibilisation,**
Building Peace House.
Boulevard de l'Indépendance
Tél.: (257) 24 91 97 - 25 0031-25 0032
Email: hlibere@cndrr.bi, simon@cndrr.bi
Bujumbura- Burundi